

Séance du 7 mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le 7 mars à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation et la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

Etaient présents Mesdames Claire CHASTAN, Frédérique LECOINTE, Samira BERMOND, Pauline RICHON, Patricia VIOLET, Messieurs David BERNARD, Pascal KEINBORG, Philippe PATRY et Christian DELEBARRE.

Etait absent et excusé : Monsieur Timothée GAILLARD qui avait donné procuration à Madame Patricia VIOLET.

Secrétaire de séance : Madame Patricia VIOLET

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- situation en Ukraine
- projet Fabrego : demande de subvention auprès de la Région

Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance du 07 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

Situation en UKRAINE.

Que faire ? Comment se mobiliser ?

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différentes actions mises en place au niveau de la Préfecture et de l'Association des Maires de France.

Il donne la parole à Vanessa Ferrari, habitante de la commune, qui voudrait proposer ses services de conductrice de car pour évacuer des civils. Elle explique qu'une telle mission ne peut s'entreprendre sans l'autorisation de l'Etat, et qu'elle est en attente.

La Mairie va communiquer par un mail aux habitants sur les différentes façons de proposer son aide. C'est la Préfecture qui centralise les offres de logement pour les réfugiés.

Des initiatives de collecte se mettent en place, nous allons nous rapprocher des associations du canton afin de voir comment participer et solliciter la communauté de communes pour plus d'informations. Il se met en place pour les enfants un système de parrainage dans les familles.

Nous sommes également informés d'un fort risque de cyber attaque.

Projet FABREGO : point d'avancement

Les architectes sont venus présenter une nouvelle version de l'APS tenant compte des modifications demandées. L'objectif d'un chiffrage estimatif de travaux à 380 000 euros est quasiment atteint. Du coup, l'APS est validé.

Suite à l'envoi d'un questionnaire aux habitants pour solliciter leur avis sur le projet, Pauline RICHON présente une synthèse des réponses. 57 personnes ont répondu, ce qui est déjà un élément positif. La plupart des propositions et commentaires sont constructifs.

Le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) a été déposé. Monsieur le Maire présente l'étude d'impact qu'il a dû fournir en pièce constitutive du dossier : il explique que dès 2024 la commune n'aura plus d'emprunts, ce qui permettra d'être à l'aise pour contracter un nouvel emprunt.

D'après le prévisionnel de location des différents bureaux de la FABREGO, les recettes devraient couvrir à peu près les dépenses de fonctionnement du lieu (chauffage, électricité, abonnements Internet, entretien, gestion, etc.), soit 10 500 euros par an environ.

Projet FABREGO : demande de subvention auprès de la Région

Monsieur le Maire rappelle la mission de maîtrise d'œuvre confiée au cabinet PEYSSON-VETTORELLO, architectes à Bourdeaux, pour la création d'un espace partagé de travail et d'activités « la Fabrego », place Léopold Mourier.

Il rappelle que, dans un souci de cohérence entre les demandes auprès des différents financeurs, c'est encore le premier Avant Projet Sommaire qui sert de chiffrage, soit un estimatif du coût de l'opération d'un montant total de 664 256 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de solliciter l'aide de la Région AURA
- AUTORISE le Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision.

Entretien de la voirie communale : signature d'une convention

Monsieur le Maire rappelle qu'il revient à la commune d'assurer l'entretien de la végétation des bords de routes communales. Il rappelle en outre que la SASU Olivier MAILLET a effectué en 2021 cette prestation de fauchage en donnant toute satisfaction..

Il explique que Monsieur MAILLET souhaite signer une convention avec la commune, afin de contractualiser l'engagement réciproque des deux parties pour une durée de 4 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer avec la SASU Olivier MAILLET une convention pour le fauchage de la voirie communale

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision

Informations et questions diverses

Tri des déchets du SYYP

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux qui le souhaitent à participer à la visite du nouveau centre de tri qui s'ouvre à Portes les Valence.

Projet photovoltaïque en autoconsommation collective

Christian DELEBARRE fait part d'un projet d'une commune voisine qui possède un terrain de 5000m² non constructible et non agricole qui pourrait recevoir une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective. Un tel site pourrait couvrir la consommation d'environ 200 foyers dans un rayon de 10 km. Les Centrales Villageoises prennent part à ce projet.

Nid de frelons

Un nid de frelon vide à proximité des habitations route de Dieulefit inquiète les habitants, mais il semble que les frelons ne reviennent jamais dans leur ancien habitat.

Studio Mobile

Pauline RICHON nous informe de la venue de Studio Mobile jeudi 21 avril de 14h à 18h. Nous sommes preneurs. Cette radio s'adresse aux jeunes.

Séance levée à 21h30.